



# C'est @ nous

L'EXPRESSION SYNDICALE D'ORANGE - N°35 - NOVEMBRE 2022

Fédération nationale des salariés du secteur des activités postales et de télécommunications CGT  
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex • Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr



Pour une justice sociale

**Je vote CGT**

Élections CAP-CCP du 05 au 08 décembre 2022



**Stratégie**

**ARRÊTONS LE DUMPING SOCIAL :  
ET SI LA SOLUTION C'ÉTAIT LE  
RETOUR AU SERVICE PUBLIC ?**

**ÉDITO**

## NE LAISSEZ PERSONNE CHOISIR POUR VOUS, VOTEZ !

**T**ous les 4 ans, vous êtes invités à élire vos représentants aux CAP et CCP. Ils vont devoir siéger aux commissions administratives paritaires (CAP) pour les fonctionnaires et aux commissions consultatives paritaires (CCP) pour les contractuels. Des élections du même type auront lieu au même moment dans toute la Fonction Publique. **À Orange, elles se dérouleront du 5 décembre 2022 à 14h jusqu'au 8 décembre 2022 à 17h.** Elles auront lieu uniquement par voie électronique. Tous les salariés d'Orange vont pouvoir voter. Les personnes dont le départ en Temps Partiel Senior (TPS), en temps libéré ou en mécénat de compétences est programmé avant la date des élections doivent demander à leur manager ou RRH de proximité de maintenir leur accès réseau et de conserver leur e-mail professionnel. Les personnes en TPS libéré peuvent également voter. S'ils ne disposent plus de leur e-mail professionnel, ils devront répondre au courrier de l'entreprise envoyé la semaine du 3 octobre afin de préciser sur quelle adresse mail ils désirent que leur matériel de vote leur soit adressé. Ce C'est@nous spécial élections est l'occasion de vous rappeler le rôle des élus et l'importance de participer au scrutin pour chacune et chacun de vous.

Le rôle des élus CAP/CCP a toute son importance au sein d'Orange. En cas de litige dans beaucoup d'entreprises, les salariés ont pour seul recours les prud'hommes.

Du 5 au 8 décembre faites vivre vos instances !  
Votez massivement pour les listes CGT !

## SPÉCIAL ÉLECTIONS CAP ET CCP

**M**ême si pour la plupart d'entre vous ce n'est pas la première fois que vous serez amené à voter sur ce type d'élections, il est toujours bon de se remémorer l'utilité des CAP et CCP dans notre entreprise.

Les Commissions Administratives Paritaires (CAP) sont constituées pour les fonctionnaires et les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) pour les salariés de droit privé. Ces commissions traitent en premier lieu des questions d'ordre individuel relatives aux évaluations, temps partiel, déroulement de carrière, mutations dans l'intérêt du service et affaires disciplinaires.

Elles sont dites « paritaires » car y siègent un nombre égal de représentants d'Orange et de représentants des salariés.

Les commissions sont constituées en fonction des grades pour les fonctionnaires et des niveaux de fonction pour les salariés de droit privé.

Un décret régit les règles de fonctionnement des CAP, ainsi que les dispositions relatives aux

élections de ses membres. Pour les CCP qui ont été mises en place spécifiquement pour Orange, une décision interne à l'entreprise reprend ces règles afin qu'elles leur soient également appliquées.

Depuis des années, l'entreprise a tendance à utiliser les instances CAP et CCP quasi exclusivement sur des questions d'ordre disciplinaire. La CGT et les élu-es que vous allez élire auront à cœur de faire vivre ces instances, sûrement pas dans un but répressif mais dans le but d'améliorer vos conditions de vie et de travail. Ils œuvreront pour que les commissions CAP et CCP retrouvent le rôle qu'elles avaient initialement... La défense de vos intérêts ! Pour cela il faut qu'elles redeviennent de réelles instances de recours sur tout ce qui compose la vie professionnelle ; le temps partiel, le déroulement de carrière, la rémunération, la mutation, la formation...

Du 5 au 8 décembre, donnez plus poids à vos instances ! Votez et faites voter pour les candidats proposés par la CGT ! ■

## National

## ÉLECTIONS CAP : UN ENJEU CAPITAL !

Au moment où vous allez voter pour les CAP, vous allez désigner vos représentants dans les commissions paritaires mais aussi donner un poids national à l'organisation de votre choix.

En effet, le résultat de cette élection définira la représentativité des organisations syndicales dans la fonction publique. Ce résultat une fois additionné des résultats du premier tour des élections CSE et des TPE, donnera la représentativité des organisations syndicales au niveau national. Le recueil des résultats se fait sur un cycle de 4 ans.

Pour être représentative les organisations syndicales doivent répondre à 7 critères cumulatifs :

- Le respect des valeurs républicaines
- L'indépendance
- La transparence financière
- Une ancienneté minimale de 2 ans
- L'audience
- L'influence caractérisée par l'activité
- Des adhérents et des cotisations

L'audience se mesure au niveau de l'entreprise, du groupe, de la branche, au niveau national et interprofessionnel.

Pour être représentative l'organisation syndicale doit recueillir au minimum 10 % des suffrages exprimés dans les entreprises et 8 % pour les branches dans les élections nationales interprofessionnelles.

Au niveau interprofessionnel, l'arrêté du 28 juillet 2021 reconnaît 5 organisations syndicales comme organisations représentatives : CFDT, CGT, FO, CFE-CGC et CFTC.

Les élections CAP du 5 au 8 décembre 2022 définiront le nombre de représentants de chacune des organisations siégeant dans les hautes instances de la fonction publique, tel le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État.

Ce conseil est consulté sur toutes les questions d'ordre général concernant la fonction publique de l'État. Il est l'organe supérieur de recours en matière disciplinaire. Il émet des avis ou des recommandations. Il doit être obligatoirement consulté, notamment sur les projets de loi modifiant la loi du 11 janvier 1984 portant droits et obligations des fonctionnaires, les projets de loi relatifs aux agents civils de l'État. Présidé par le ministre chargé de la fonction publique, le CSFPE est composé de représentants de l'administration et de représentants des organisations syndicales.

Actuellement, la CGT est la première organisation dans la fonction publique cela a permis de limiter les mauvais coups mais hélas, pas de les stopper !

En votant massivement pour la CGT vous montrerez à l'État votre attachement à vos services publics !... ■

## L'Interview



**Willy Arphexad**  
Élu CCP pour la CGT FAPT  
Chargé Espace Vente WIN  
à Paris

### Peux-tu te présenter ?

*Je suis actuellement basé sur le périmètre WIN. En tant que Responsable affaires clients.*

*En tant que militant de la CGT, j'essaie autant que je peux d'aider les salariés.*

*Je ne supporte pas l'injustice, c'est pourquoi je me sens le devoir de bien accompagner les salariés en amont de la commission, en préparant avec eux la plaidoirie qu'ils vont présenter, ainsi que sur les questions auxquelles ils risquent d'être exposés.*

*Selon les cas, le rappel des règles de l'entreprise (les règles existent aussi pour protéger les salariés) et le danger à ne pas les respecter. C'est un vrai travail de pédagogie.*

### Peux-tu nous éclairer sur la composition et le rôle des CAP/CCP ?

*Concernant l'activité de CCP (commission consultative paritaire disciplinaire), elle a été mise en place grâce aux fonctionnaires. Cette protection est un droit dont disposaient les fonctionnaires jusque-là. Cette protection CCP concerne tous les salariés contractuels de l'entreprise. C'est surtout une protection contre les problèmes disciplinaires que peuvent rencontrer les salariés ; mais pas uniquement. Il peut s'agir aussi d'une question individuelle, sauf que dans ce cas, il faut que le salarié ait épuisé toutes les voies de recours dans les instances (question RP, CSE, CSSCT ou audience) avant de pouvoir solliciter la CCP.*

*Cette instance est nationale ce qui permet d'avoir une certaine impartialité sur l'ensemble des dossiers. En tant qu'instance nationale cela permet au salarié de se faire entendre par une Direction différente de celle qui le sollicite pour une éventuelle sanction.*

*Cette commission n'a pas de pouvoir décisionnaire, en revanche si celle-ci arrive à obtenir une unanimité, alors la règle c'est que l'entité devrait suivre la décision unanime et si elle ne le fait pas, l'entreprise doit motiver sa décision.*

### Que porte la CGT dans cette instance ?

*Concernant la composition, il s'agit d'une commission paritaire composée de quatre représentants de la direction pour quatre représentants du personnel (pour les votes c'est 4 vs 4), plus un commissaire rapporteur qui lie les faits reprochés par l'entité.*

*Le salarié peut venir avec un défenseur et un accompagnateur en tant que soutien moral (ils ne peuvent pas parler).*

### Pourquoi es-tu candidat aux CCP pour la CGT ?

*La CGT a toujours été présente dans les différents services où j'ai travaillé. J'ai facilement pu la solliciter pour ma situation personnelle et elle a su m'accompagner et me défendre quand cela a été nécessaire. Alors, quand elle m'a sollicité pour prendre le relais d'une camarade qui laissait sa place, je n'ai pas hésité !*

Merci Willy

## La syndicalisation c'est quoi ?

La CGT est fondée sur des valeurs de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix. Ses adhérents luttent contre toutes formes de discriminations et d'exclusions.

La CGT, c'est un syndicalisme d'adhérents au service des besoins et revendications des salarié(e)s. Ses adhérents présents sur le lieu de travail, impliqués dans la vie de l'entreprise soucieux-ses d'améliorer les conditions de travail et de gagner la démocratie dans l'entreprise.

1. Se syndiquer à la CGT, c'est briser l'isolement, participer à ouvrir des perspectives de progrès social, économique et environnemental pour mieux vivre et mieux vivre son travail, c'est apporter ses idées et sa réflexion. À la CGT, aucun avis n'est mis sur la touche, tout le monde peut s'exprimer. Nous avons la volonté de travailler sur ce qui nous rassemble.

2. Se syndiquer c'est aussi penser à soi et aux autres. Pour cela, il faut inscrire les besoins des salariés, à partir de leur métier, de leur lieu de travail pour porter ensemble les revendications.

3. Se syndiquer c'est faire évoluer la société qui nous entoure. Car, un service de télécommunication efficace ou un système de santé solide doit d'abord répondre aux besoins des femmes et des hommes qui l'utilisent et aux salariés qui y travaillent.

4. Se syndiquer c'est enfin un idéal. C'est s'impliquer, c'est peser dans votre environnement de travail en donnant votre avis sur les décisions, proposer des alternatives, pour que votre voix compte !

5. À la CGT nous défendons le progrès. Hier nous avons obtenu les congés payés, aujourd'hui nous demandons le SMIC à 15 euros de l'heure, 32 heures de travail par semaine et la retraite à 60 ans... Ne laissons pas les affaires du monde aux mondes des affaires, prenons notre avenir en mains.

6. À la CGT nous défendons l'information. Nous proposons des formations détaillées permettant d'apprendre et de comprendre le fonctionnement de notre monde : mondialisation, fiches de paie, défense juridique, fonctionnement des instances d'entreprise, entre autres !

7. Nous souhaitons développer l'emploi stable et qualifié. Il faut permettre aux salariés de choisir leurs conditions emploi, sans peur de licenciement ou discriminations, à des niveaux de salaires basés sur les diplômes et compétences validées, pour en finir avec la précarité et le chômage de masse. La CGT porte des droits et garanties tout au long de la vie avec sa proposition de Nouveau Statut du Travail Salarié.

8. Se syndiquer c'est mettre en commun des moyens. Nous proposons une cotisation syndicale à 1% du salaire pour qu'elle soit équitable. Elle permet de financer l'activité syndicale au plus près du lieu de travail en toute indépendance.

Si ces sujets vous parlent et que vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter un syndiqué proche de vous !



la cgt POUR LE DROIT À LA COMMUNICATION

**Je vote CGT**

Élections CAP-CCP du 05 au 08 décembre 2022

fact activités postales & télécoms

Conditions de travail

RÉHUMANISONS ORANGE :  
ET SI LA SOLUTION  
C'ÉTAIT DES RECRUTEMENTS ?

## POURQUOI VOTER CGT !

Pour celles et ceux habitués à voter CGT, ce sera sans aucune hésitation qu'ils renouvelleront leur confiance à la CGT. Que ce soit pour les Commissions Administratives Paritaires qui concernent les fonctionnaires ou les Commissions Consultatives Paritaires pour les salariés de droit privé, c'est lorsque l'on est personnellement confronté à une convocation en CAP-CCP qu'il est important de pouvoir compter sur un défenseur formé. Ce sera le cas si vous faites appel à un ou une élu-e CGT !

Les commissions paritaires CAP ou CCP sont composées à nombre égal de représentants de la direction et de représentants du personnel. Ils sont là pour examiner des situations individuelles, d'où l'importance du vote CGT dès lors qu'il peut s'agir de votre propre situation, que ce soit pour un problème de discipline, de déroulement de carrière, de rémunération, de reclassement, de licenciement, ou même pour contester un entretien individuel ou de reconnaissance des compétences et qualifications. Vos défenseurs CGT seront présents et construiront avec vous votre défense.

Nos candidats sont spécifiquement formés par la CGT pour défendre les salariés et s'appuient sur une forte expérience dans ce domaine ; Ils auront à cœur de remplir leur mission, sans compromission, ni accompagnement des positions ou décisions de l'employeur qui pourraient être prononcées. La CGT revendique ainsi une totale indépendance en toute circonstance !

C'est également à l'occasion de ce scrutin que sera mesurée la représentativité de la CGT au niveau départemental et national. Les résultats de ces élections contribueront à la représentativité interprofessionnelle des organisations syndicales, d'où l'importance d'un vote massif pour les listes présentées par la CGT.

Votez pour les listes présentées par la CGT, c'est l'assurance que, malgré les pressions, nos élus feront respecter les droits de chacune et chacun d'entre nous !

Le bon choix, le vote CGT. Du 5 au 8 décembre votez et faites voter CGT. ■



la cgt POUR LE DROIT À LA COMMUNICATION

**Je vote CGT**

Élections CAP-CCP du 05 au 08 décembre 2022

fact activités postales & télécoms

Responsabilité Sociale & Environnementale

SAUVONS LA PLANÈTE,  
CHANGEONS LE SYSTÈME !

# RÉCLAMONS DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL POUR TOUTES ET TOUS !

9 suicides remontés depuis le début de l'année chez Orange. À nouveau, des salariés perdent leur vie à vouloir la gagner. Une fois de plus, tous les rapports des médecins du travail et les nouvelles analyses de l'enquête triennale CNPS sont accablants avec le constat unanime sur la dégradation des conditions de travail et de la santé physique et mentale des salariés. Sous prétexte de « développement des solutions numériques et technologiques », l'entreprise sacrifie l'humain afin de satisfaire ses actionnaires. Cela se traduit par des restructurations, fusions, ancrages, sous-traitance à outrance, non-remplacement des départs... Ces choix politiques ont une incidence sur les conditions et les organisations du travail. Nous ne pouvons pas attendre de connaître les conséquences qu'aura le nouveau plan stratégique 2030.

La vitesse à laquelle Orange souhaite transformer l'entreprise laisse penser que tout est prêt pour satisfaire les bien-pensants actionnaires. La CGT avec les salariés n'attendra pas de nouveaux suicides dans notre entreprise. Ces mêmes salariés d'Orange, qui tentent chaque jour de faire de l'expérience Client, une expérience incomparable de qualité ; mal rémunérés et mal reconnus, au vu des efforts déployés, ils subissent les choix stratégiques de la Direction qui instaurent concurrence entre sous-traitants et pratiquant le dumping social. Dans ce contexte, la CGT œuvre pour le renforcement des droits et garanties des salariés. Nous devons sortir des choix de l'entreprise de faire des CAP/CCP des outils disciplinaires. ■



Vous voulez en savoir plus ?  
Rendez-vous sur le site internet de la CGT...

Directrice de la publication : Patricia Gauthier  
Rédaction : 263, rue de Paris - case 545 - 93515 Montreuil cedex  
Commission Paritaire : (demande en cours)  
Imprimerie : Rivet Presse Édition - 87022 Limoges cedex 9  
Conception-Réalisation : mediris.fr / 07 67 62 98 21

Pour une justice sociale

**Je vote CGT**

**Élections CAP-CCP du 05 au 08 décembre 2022**



## Bulletin de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → perso	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	
Date de naissance	